



Réponse

à la motion 20230256, Moeschler Marie, Groupe PSR, Stolz Joseline, Groupe PSR, Torriani Latscha Isabelle, Groupe PSR, Kilezi Ruth, Groupe PSR, Vlaiculescu-Graf Christiane, Groupe PSR, Boly Kady, Groupe PSR, Koller Levin, Groupe PS/JS, « Place de l'Esplanade : faire de l'îlot de chaleur un espace attractif pour la population ! »

La présente motion charge le Conseil municipal de procéder à des mesures d'aménagement afin de rendre la place de l'Esplanade plus attractive pour la population et de réduire l'effet d'îlot de chaleur lié à cet espace. Concrètement, elle demande d'examiner les mesures suivantes :

1. Verdir la place en y installant des arbres et de la végétation favorisant le rafraîchissement du lieu et apportant de l'ombre, en pleine terre ou en pots ;
2. Ombrager la place au moyen d'auvents ou de voilures, sur le modèle des « îlots d'été » ;
3. S'assurer que les « flaques d'eau » soient réellement remplies d'eau lorsque la place n'est pas utilisée pour des événements particuliers ;
4. Mettre à disposition de la population au plus vite du mobilier urbain stocké par la Ville (chaises, tables, jeux, etc.) ;
5. Ces mesures doivent être conçues de manière modulable, afin que la place continue à pouvoir être utilisée pour des événements publics (marché aux puces, patinoire, etc.).

Le Conseil municipal est conscient qu'il faut, dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, prendre des mesures pour protéger la population des effets négatifs de la hausse des températures. Ainsi, par exemple, la Ville a planté 19 arbres supplémentaires sur l'esplanade Laure-Wyss à l'automne 2023 pour augmenter la surface de la cime des arbres et créer ainsi davantage de zones ombragées.

La Ville a conçu l'esplanade du Palais des Congrès comme une place multifonctionnelle afin de répondre aux besoins et aux exigences de l'époque. Cela permet d'y organiser diverses manifestations, comme Paradise. L'esplanade du Palais des Congrès est à Bienne la seule place publique de cette ampleur qui dispose également de l'équipement nécessaire, notamment des raccordements à l'eau et à l'électricité. La conception de la place est cependant de plus en plus en contradiction avec le besoin croissant d'espaces de détente ombragés. Il faut néanmoins tenir compte de la situation particulière de l'esplanade du Palais des Congrès en raison du parking situé juste en dessous. De ce fait, la place ne peut être soumise qu'à une charge limitée, ce qui rend impossible la plantation de grands arbres par exemple. Toutefois, il est déjà prévu de planter des arbres dans le périmètre où la construction d'un bâtiment administratif central devait initialement se faire. Lorsqu'elle envisagera des mesures flexibles permettant de ne pas restreindre l'utilisation de la place pour de grandes manifestations, la Ville devra aussi s'assurer que l'investissement découlant de ces modifications restera supportable du point de vue des ressources humaines et financières.

Le Conseil municipal est toutefois disposé à examiner des mesures qui permettraient, d'une part, de rendre le séjour sur la place plus agréable et, d'autre part, de tenir compte des besoins des manifestations. Vu que des mesures relevant de la compétence exclusive du Conseil municipal sont notamment envisageables, celui-ci propose au Conseil de ville de transformer la motion 20230256 en postulat et de l'adopter en tant que tel.

Bienne, le 28 février 2024

Au nom du Conseil municipal

Le maire :

La chancelière municipale :

Erich Fehr

Barbara Labbé

Annexe :

· motion 20230256



no: _____

Vorstoss Nr. / Interv.

20230256

Termin GR / Délai CM: _____

Direktion / Direction: _____

Mitbericht / Corapport: _____

Motion

Place de l'Esplanade : faire de l'îlot de chaleur un espace attractif pour la population !

Proposition :

Le Conseil municipal est chargé de procéder à des mesures d'aménagement à court terme afin de rendre la place de l'Esplanade plus attractive pour la population biennoise et réduire l'effet d'îlot de chaleur lié à cet espace. Il est en particulier prié d'examiner les mesures suivantes :

1. Verdir la place en y installant des arbres et de la végétation favorisant le rafraîchissement du lieu et apportant de l'ombre, en pleine terre ou en pots ;
2. Ombrager la place au moyen d'auvents ou de voilures, sur le modèle des « îlots d'été » ;
3. S'assurer que les « flaques d'eau » soient réellement remplies d'eau lorsque la place n'est pas utilisée pour des événements particuliers ;
4. Mettre à disposition de la population au plus vite du mobilier urbain stocké par la ville (chaises, tables, jeux, etc.) ;
5. Ces mesures doivent être conçues de manière modulable, afin que la place continue à pouvoir être utilisée pour des événements publics (marché aux puces, patinoire, etc.)

Motivation :

L'Esplanade est un espace public très central, d'une grande valeur à Bienne. Néanmoins, sept ans après son inauguration, force est de constater que son utilisation demeure bien en-dessous des attentes et qu'il fait même souvent l'objet de moqueries du fait de son apparence désertique en été. Au vu de la chaleur, la population le déserte étant donné qu'il s'agit essentiellement d'une énorme place en asphalte vide – exception faite de quelques skateuses et skateurs courageux. En l'état actuel, l'Esplanade constitue l'un des principaux îlots de chaleur de Bienne. Quel gâchis pour un espace public d'une telle taille, situé en plein centre-ville !

Dans ce contexte, le Parti socialiste romand (PSR) est d'avis qu'il est impératif de procéder à des aménagements rapides afin de faire de cette place un vrai lieu de rencontre, plus attractif pour la population, qui donne envie de s'arrêter. Pour ce faire, nous prions le Conseil municipal de mettre en œuvre les 4 mesures mentionnées ci-dessus.

Les mesures 3 et 4 ns sont rien d'autre que remettre en place ce qui avait été vendu à la population lors de la votation pour le crédit, soit les flaques et le mobilier urbain.

De l'avis du PSR, un accent particulier doit être mis aujourd'hui sur la lutte contre l'effet d'îlot de chaleur. Dans une perspective d'étés de plus en plus longs et chauds, la végétalisation a un rôle essentiel à jouer à cet effet. Elle atténue la surchauffe des villes induite par le rayonnement des surfaces goudronnées. L'évaporation produite par les plantes contribue ainsi au rafraîchissement de l'air ambiant. La végétalisation permet également de réguler naturellement le taux de poussières par filtration et contribue ainsi à une meilleure qualité de l'air. Les substrats des végétaux piègent et recyclent les poussières et particules fines polluantes présentes dans l'air et l'eau de pluie. Le PSR est conscient que de nombreux arbres ont été plantés dans le secteur de l'Esplanade. Il faudra néanmoins attendre de nombreuses années avant que ceux-ci n'atteignent une taille suffisante pour jouer un rôle contre la chaleur.

Enfin, afin que l'Esplanade remplisse réellement le rôle de lieu de rencontre qui lui est dévolu, le PSR attend du Conseil municipal qu'il prenne contact avec les lieux et institutions situés autour de la place, dans le but d'encourager les synergies et promouvoir les initiatives innovantes quant à l'utilisation de ce lieu.

Bienne, le 5 octobre 2023

Pour le groupe parlementaire PSR


Marie Moeschler


Joseline Stolz


Isabelle Torriani Latscha


Ruth Kilezi

Christiane Vlaiculescu-Graf

Kady Boli


Pour le groupe parlementaire SP


Buchi


Levin Koller





